



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 16 décembre 2021

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : Mme Nathalie Droux
M. Jean-Pierre Pochon
M. Frédéric Bossy
M. Jean-Daniel Fragnière
Présents : 7 Conseillers communaux
126 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 128 participants
Lieu : Halle polyvalente – salle de sport - Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 9 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal :
 - a) de l'assemblée communale ordinaire du 24 juin 2021
 - b) de l'assemblée communale extraordinaire du 4 novembre 2021
 2. Budget de fonctionnement 2022 et rapport de la Commission financière
 3. Investissements 2022 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

3.1. Complément pour transformation administration communale	Fr.	275'000.-
3.2. Réalisation modération de trafic route Gumefens-Avry – 1ère partie	Fr.	500'000.-
3.3. Rénovation des routes AF	Fr.	600'000.-
- Subvention cantonale, environ Fr. 200'000.-		
3.4. Achat véhicule édilitaire	Fr.	67'000.-
3.5. Remplacement conduite eau potable - Quartier Villarvassaux / 3ème étape	Fr.	195'000.-
3.6. Remplacement conduite eau potable - Secteur Vers Karlé / tronçons 1 et 2	Fr.	431'000.-
3.7. Epuration – Equipement parcelles « La Chenau »	Fr.	87'000.-
3.8. Epuration – rempl. tronçon Vers Karlé – Foyer Horizon Sud	Fr.	110'000.-
3.9. Epuration – mise en séparatif Pra du Mitin – Sur Charmont	Fr.	340'000.-
3.10. Etude aménagement des rives du lac et ports	Fr.	110'000.-
3.11. Réfection sentiers pédestres / La Trotse et Les Gottes-La Moranda	Fr.	50'000.-
3.12. Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14, Le Bry – art. 2153 RF		
a) Crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment	Fr.	1'200'000.-
b) Crédit d'étude	Fr.	35'000.-
 4. Approbation de la dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère et approbation des statuts du RSSG
 5. Informations du Conseil communal
 6. Divers.
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 3 décembre 2021, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Quatre scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Jean-Pierre Pochon** pour la partie avant « côté galerie » avec la table du Conseil communal (39 personnes), **M. Frédéric Bossy** pour la partie arrière « côté galerie » (24 personnes), **M. Jean-Daniel Fragnière** pour la partie avant « côté fenêtres » avec la table du Conseil communal (37 personnes) et **Mme Nathalie Droux** pour la partie arrière « côté fenêtres » (26 personnes). Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter et ainsi qu'une collaboratrice. Il n'y a pas de membre de la presse.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur l'ordre du jour.

M. Yvan Crettenand dit qu'à la lecture du tractanda, il n'a pas trouvé de trace du 3^{ème} objet présenté lors de l'assemblée du 4 novembre 2021, soit l'achat de la ferme de l'hoirie Fragnière à Gumefens. La commission « réflexions villageoises » s'est vue 3 fois pour discuter de ce sujet et il trouve étonnant qu'il ne soit plus là. Il demande si c'est intentionnel et si l'objet peut être ajouté au tractanda et revoté. **M. le Président** répond qu'un point ne peut pas être ajouté au tractanda pour des raisons de convocation et de droit d'être entendu. C'est une décision du Conseil communal de ne pas remettre ce sujet, au vu des remarques et critiques faites lors de l'assemblée extraordinaire. Il en prend note, à voir si dans les divers d'autres personnes reviennent sur ce point, lequel pourrait alors être remis « sur la table » ultérieurement.

Comme il n'y a pas d'autres remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel**.

Point 1

A) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 juin 2021

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 24 juin 2021 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 24 juin 2021 est accepté à la majorité avec une abstention

B) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 4 novembre 2021

Comme pour le point a), le PV ne sera pas lu et **M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 4 novembre 2021 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 4 novembre 2021 est accepté à la majorité avec 3 abstentions

Point 2

Budget 2022 du compte de résultat (fonctionnement) et rapport de la Commission financière

M. le Président informe que le budget a été fait sous la nouvelle forme du plan comptable MCH2. Dans les comptes on ne retrouve pas forcément les mêmes ventilations des chiffres et donne comme exemple qu'un poste de conciergerie doit être ventilé sur différents immeubles. Le comparatif n'est ainsi pas possible, mais le résultat est le même. Il donne la parole à **M. Robin Grivel**, responsable des finances.

M. Robin Grivel explique qu'avec les nouvelles normes comptables MCH2, tout le patrimoine administratif a dû être réévalué selon les investissements des 20 dernières années. Le budget 2022 du compte de résultat, qui s'appelait anciennement « fonctionnement » est affiché à l'écran. Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les totaux par chapitre. Le résultat final prévoit un déficit de CHF 301'199.61, pour un total de charges de CHF 7'982'112.51 et des revenus pour CHF 7'680'912.90.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, la parole est donnée à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière, lequel lit son rapport :

Aux contribuables de notre Commune, Mesdames, Messieurs, aux membres du Conseil communal,

Une fois n'est pas coutume et je me permets avant ledit rapport et au nom de la commission financière de tenir à remercier les divers intervenants qui ont participé à cette 1ère édition de budget établi selon les nouvelles normes MCH2, soit :

- *La fiduciaire BDO pour ses appuis*
- *Madame la Syndique de la Commune de Riaz pour ses connaissances et conseils non négligeables*
- *Les collaboratrices de notre administration*
- *Le Conseiller communal responsable des finances*
- *Et mes collègues de la commission.*

Le travail a été très conséquent et du fait des nouvelles normes imposées pas facile à réaliser sans l'apport des personnes susnommées.

Le travail en profondeur réalisé par notre commission pour comprendre la teneur des chiffres et les grandes modifications via le nouveau plan comptable nous ont fait poser une multitude de questions d'ordre pratique. Celles-ci ont reçu avec beaucoup d'appoint toutes les réponses et même plus, des détails aux points les plus importants financièrement de ce budget 2022, telles que les dépenses de certains comptes qui sont couvertes par les recettes, les transferts et comparaisons entre les comptes des résultats 2020, le budget 2021 et celui de 2022, les dépenses qui sont en ligne entre le résultat 2020 et les budgets 2021 et 2022.

Il va de soi que les budgets communaux et cela depuis longtemps sont soumis aux exigences cantonales, régionales, associations intercommunales, ainsi que des communes partenaires du fait des clés de répartition et de

participations imposées et dont les communes n'ont plus qu'à mettre en pratique, ce qui a fait dire à un responsable financier d'une commune : il faut démontrer qu'on ose dire de temps en temps non à nos instances supérieures.

Ledit budget selon MCH2 a été établi également en tenant compte des répartitions par exemple au niveau de nos trois écoles. Une dépense supplémentaire est toutefois à noter quant à son attribution en ce qui concerne les coûts des bus en relation avec les modifications des rotations pour éviter les attentes après la fin des classes. Également une augmentation est à noter quant à la gestion via l'informatique, question qui a été soulevée par notre commission et qui sera suivie. Un montant important est nouveau et ceci en relation avec le nouveau centre de secours. Au niveau des charges salariales il est à noter une nouvelle attribution des % d'activité mais également et comme le veut les tables de salaires la mise à niveau annuelle des classes.

Au suivi des diverses assemblées communales ayant déjà eu lieu, nous avons fait certaines comparaisons, charges, recettes, déficit, investissements et surtout capacité d'investissement et d'endettement, ceci bien entendu en tenant compte des grandeurs des communes pour se rendre à l'évidence que nos autorités font un travail d'importance et que la gestion financière et son suivi est totalement en de bonnes mains.

Donc après toute cette liturgie, la commission financière ne peut que recommander à l'assistance d'accepter le budget présenté selon la nouvelle formule, budget qui présente un déficit de CHF 301'199.61 pour 2022 et quasi identique à celui présenté à pareille époque pour l'exercice 2021 soit CHF 308'633.71.

Au nom de la CF, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

M. le Président remercie **M. Wyss** pour son rapport complet et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il précise qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets. Il redonne la parole à **M. Robin Grivel** pour la lecture du budget d'investissement.

Point 3

Investissements 2022 et rapport de la Commission financière

M. Robin Grivel informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements qui sont grisés sur l'affichage seront présentés et votés ce soir. Il commence la lecture des investissements reportés. Le total des investissements reportés est de CHF 2'297'000.00 et les nouveaux investissements pour 2022 représente un montant de CHF 3'760'000.00.

Comme il n'y a pas de question, la parole est redonnée à **M. Jean-Claude Wyss** pour la lecture du rapport de la Commission financière :

Budget d'investissements pour l'exercice 2022

Nous tenons à réitérer nos remarques faites lors de la présentation des budgets 2020 et 2021, mais surtout celles transmises lors du rapport de l'AG extraordinaire du 4 novembre 2021 par mon collègue sur les tenants et aboutissants du mandat qui nous est confié.

Au vu des explications transmises par le bulletin communal et de plus très détaillées et expliquées, telles qu'elles vous seront présentées ce soir, sur tous les points à l'ordre du jour, pour les investissements à venir nous donnons le feu vert de notre commission quant à l'aval de l'acceptation des dépenses proposées en ne donnant que deux chiffres soit le montant qui sera engagé par le compte courant communal, soit CHF 959'000.00 et celui soumis à un emprunt bancaire, soit CHF 3'041'000.00.

Ainsi du fait des documents présentés, les explications reçues et les besoins nécessaires de ces projets, nous vous recommandons d'approuver toutes ces dépenses via l'enveloppe globale en une seule et unique votation.

Au nom de la commission financière, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

M. le Président remercie **M. Wyss** et passe à la présentation de chaque investissement en rappelant qu'ils seront votés individuellement, après chaque présentation, puis les budgets globaux seront votés à la fin. La planification financière 2022-2027 est affichée à l'écran, laquelle démontre, à titre indicatif, les investissements prévus dans le futur.

M. Bernard Fragnière fait une remarque préalable concernant l'aménagement des routes et des canalisations. Il informe qu'ils se sont réunis avec le collectif citoyen pour discuter des investissements et qu'ils n'ont aucune raison de ne pas entrer en matière, mais il leur manque une information sur la planification globale. De manière à mieux comprendre comment ça se passe, il veut savoir comment s'inscrivent les investissements de ce soir, dans quelle planification et quelles sont les priorités sur les réseaux des routes et des canalisations pour les eaux usées et l'eau potable. Pour lui répondre, **M. le Président** reprend le tableau à l'écran sur lequel on voit les investissements planifiés dans le temps. On voit par exemple que chaque année des montants sont prévus pour des interventions sur les routes. Cette planification est informative dans la mesure où les finances communales peuvent changer suivant les situations de crise ou si d'importants contribuables partent. Des modifications peuvent intervenir, par exemple au point 6150 « route cantonale, accès au lac », on sait qu'on devra faire une modification sur la route cantonale pour cet accès au lac. Est-ce qu'il s'agira de présélections, un giratoire ou autre ... on ne le sait pas encore, mais il y a deux fois un million de prévu. Il s'agit de prévisions pour les routes, mais on agit d'année en année. Les budgets sont votés par année, alors si l'assemblée n'accepte pas certains budgets, ces montants

pourraient être réaffectés ailleurs pour l'année suivante. Pour les eaux usées, on arrive au bout des investissements pour les mises en séparatif. Il ajoute que l'ancien Conseil communal avait envisagé une planification de la réfection des routes, avec la possibilité de faire un relevé numérique de leur état. Cela n'a pas encore été mis en œuvre, mais c'est en cours.

M. Bernard Fragnière donne l'exemple concret du quartier de Russille, le réseau des eaux usées appartient au quartier et il aimerait savoir l'intention du Conseil communal par rapport à ça, car des discussions avaient été engagées lors de la précédente législature. Les résidents souhaitent transmettre ce réseau à la Commune et il demande quelles sont les réflexions par rapport à ce genre de chose. **M. le Président** en prend note et informe qu'il existe un règlement communal sur la reprise des infrastructures, lequel donne les conditions de reprise.

Point 3.1

Complément pour transformation administration communale CHF 275'000.-

M. le Président explique que le projet a déjà été présenté lors de l'assemblée du 4 novembre 2021. Il s'agit d'un complément d'investissement pour la transformation de l'administration communale. Selon les plans affichés, il réexplique la description des locaux. On transformerait l'ancienne poste, avec un escalier interne pour accéder à l'étage supérieur, soit à l'appartement qui serait réaffecté. Pour les personnes à mobilité réduite il y a la possibilité d'utiliser l'ascenseur. Cette solution permet une unité complète de l'administration, avec la possibilité de faire plus tard une extension sur le toit de l'ancienne poste, si nécessaire. L'idée est de réaffecter les locaux actuels, soit pour un commerce, soit pour des institutions intercommunales. De la sorte, l'administration pourra continuer à travailler durant les travaux. Un premier budget de CHF 300'000.00 avait déjà été demandé à l'assemblée communale et CHF 25'000.00 ont déjà été utilisés. Il reste CHF 275'000.00 et un complément de CHF 275'000.00 sous forme d'un emprunt bancaire est demandé.

Mme Sandrine Ramuz demande combien de temps on espère pouvoir fonctionner comme seule commune avant de devoir fusionner, car après l'administration communale sera forcément centrée et les investissements ne serviront à plus rien. **M. le Président** répond que selon ce qui a été publié dans le journal La Gruyère, la Préfecture a reçu son rapport sur la fusion « Gruyère » et la population sera consultée en automne 2022. Le temps que cela se mette en place, il faudra encore du temps, pour autant que réaliste. On ne peut pas attendre de savoir s'il y aura une fusion ou non pour planifier. Vu qu'elle est la locataire de l'appartement qui serait réaffecté, il lui rappelle qu'une proposition lui a été soumise pour un changement d'appartement.

M. Daniel Savary dit qu'il y aura peut-être une fusion tôt ou tard, mais revient sur le premier projet qui avait été fait. La base de la réflexion faisait suite à un manque de salle de réunion, car la salle du Conseil actuelle est dans le bureau de la secrétaire communale. L'ancien projet prévoyait 2 salles de réunion de plus de 30 m² pouvant ainsi accueillir le Conseil et des invités. La salle proposée dans le nouveau projet lui semble petite, 20 m² et en plus il n'y en a qu'une. C'est dommage parce qu'il arrive que différentes commissions siègent en même temps. Pour lui, avec ce nouvel investissement on a perdu de vue ce qui a généré le 1^{er} projet, soit un problème de fonctionnement de l'administration actuelle avec le bureau de la secrétaire dans le même local que la salle du Conseil. **M. le Président** précise que les plans démontrent bien l'existence d'une salle supplémentaire créée au rez-de-chaussée pour les commissions ou les consultations de dossiers. Ainsi, avec la deuxième salle à l'étage, le projet respecte le souhait de salle supplémentaire !

Mme Sandrine Ramuz demande si le 1^{er} projet, pour lequel l'assemblée a déjà voté, est viable et fonctionnel. **M. le Président** répond que viable oui, mais non fonctionnel avec deux unités séparées. Si quelqu'un vient consulter un dossier, il faut sortir du bureau et traverser le couloir de l'immeuble pour aller ouvrir une salle de l'autre côté, une fois terminé, il faut revenir à l'administration et aller refermer les locaux. La réflexion est également de permettre la mise à disposition de locaux commerciaux ou d'offrir des locaux à un autre service. Si on utilise tout le rez-de-chaussée, il n'y aura plus de possibilité de mettre des locaux à disposition par exemple pour un commerce, alors qu'on a déjà perdu le café du village, la poste, et la banque Raiffeisen.

Mme Sandrine Ramuz dit qu'un local commercial à louer existe déjà, la Raiffeisen est vide et il y a des panneaux « à louer ». **M. le Président** dit qu'il y a un permis pour des appartements.

Mme Sandrine Ramuz ajoute qu'on vient de transformer la place de jeux et maintenant, avec le nouveau projet, on va diminuer cette place en mettant des échafaudages pour créer une nouvelle structure. **M. le Président** répond qu'elle n'a pas bien compris le projet. Les 3 nouveaux bureaux seront créés sur l'accès du parking souterrain et ne touchent en aucun cas la place de jeux. Elle insiste que les enfants qui utiliseront le toboggan arriveront à 2 mètres de la nouvelle structure. Elle vient montrer sur le plan à l'écran. **M. le Président** explique qu'on ne dépassera pas la largeur du bâtiment.

M. François Kilchoer demande s'il est possible de voter à bulletin secret cet objet. **M. le Président** répond que selon l'article 18 al. 2 de la loi sur les communes, le cinquième des citoyens présents doit accepter cette demande, sinon le vote sera à main levée. Il demande aux personnes qui veulent le bulletin secret de s'exprimer par main levée. Seules 19 personnes valident la demande, le cinquième n'étant pas atteint, le vote aura lieu par main levée.

M. Marcel Schmutz dit qu'au lieu de mettre CHF 600'000.00 pour la transformation de l'administration communale, faut mettre ce montant dans le bistrot du Bry et faire l'administration communale là-bas. **M. le Président** répond que le Conseil communal s'est posé cette question, mais a estimé qu'il était mieux de garder l'administration centrée sur les trois villages.

M. le Président informe que le Conseil communal ne va pas voter sur ce point, vu qu'il est directement impliqué dans le sujet. Il demande aux personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour la transformation de

l'administration communale pour un montant de CHF 275'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 17 refus et 16 abstentions

Point 3.2

Réalisation modération de trafic Route Gumefens-Avry – 1^{ère} partie - CHF 500'000.-

Mme Virginie Fragnière Charrière mentionne qu'il est question du réaménagement de la traversée du village de Gumefens. Elle souhaite rappeler dans quel contexte s'est inscrit cette question, en suivant les points indiqués à l'écran. Cette question du réaménagement de la traversée de Gumefens s'est posée à la suite de diverses plaintes et demandes de citoyens. On constate qu'il n'existe pas de trottoir pour aller de la laiterie en direction de la chapelle. Il n'y a pas de trottoir non plus pour aller de la laiterie en direction de l'école. Le régime de propriété au niveau de la chapelle est compliqué. Un accident grave y est d'ailleurs survenu. Sur la route d'Avry, les enfants ne peuvent pas se rendre à l'école en toute sécurité. Les véhicules peuvent en effet y rouler à 80 km/h, alors que ce tronçon ne comporte ni trottoir, ni éclairage. Le bureau SD Ingénierie a été mandaté pour faire un rapport d'étude. Une séance d'information a été organisée le 2 décembre, dont le but était d'informer les citoyens sur les premiers résultats de l'étude et donner les premiers retours encore informels des autorités cantonales. Le Service des ponts et chaussées et le Service de la mobilité ont été consultés et ont bien accueilli les propositions faites à la suite de cette étude et ont salué le fait d'avoir été consultés avant toute enquête préalable. Ainsi, après cette séance les citoyens peuvent se prononcer ce soir en toute connaissance de cause. La présentation de cette séance est disponible sur le site internet de la Commune.

Le périmètre d'intervention comprend la traversée de Gumefens depuis le secteur de la laiterie, en passant par la chapelle et en continuant sur la route d'Avry. Il comprend également le secteur de l'école de Gumefens jusqu'au carrefour de la route Vers Karlé. Le Conseil communal a fixé certaines priorités, soit le premier tronçon entre le carrefour de la route du Gibloux et la route d'Avry en passant par la chapelle. L'étude a été étendue au haut du village de Gumefens, mais est encore en cours. Le secteur de la laiterie, la Cigogne avec la route cantonale et l'accès à Villarvassaux est un secteur important qui sera développé un peu plus tard. La législation cantonale sera modifiée et entrera en vigueur probablement en janvier 2023, avec comme changement la répartition des charges entre la commune et le canton. Cette répartition sera plus claire et la part cantonale devrait augmenter, c'est pourquoi on va attendre. Le secteur de l'école, y compris la route du Gibloux direction la laiterie et la route qui va de l'école à la chapelle est également prioritaire. Si les budgets sont acceptés, ce tronçon se fera juste après le premier. Le secteur de l'école est important, il y a beaucoup de déficit en matière de sécurité. Les aménagements sur le premier tronçon consistent à mettre en place une zone 30 km/h depuis le carrefour de la route du Gibloux direction la chapelle en continuant direction la route d'Avry. Ce 30 km/h sera aussi mis dans le secteur de l'école. A partir de la laiterie jusqu'au carrefour de la route du Gibloux, on prévoit une limitation à 60 km/h. Le carrefour de la route du Gibloux sera revu avec des aménagements piétonniers, car la route est large. La route Vers la Chapelle sera fermée, seuls les piétons, les transports publics et les riverains pourront l'emprunter. La route d'Avry sera limitée à 60 km/h. Des aménagements y seront mis en place, tels que des rétrécissements. Il est prévu en outre d'y aménager une bande longitudinale pour les piétons comportant des potelets, par exemple tous les 50 mètres, pour obliger les automobilistes à ralentir. Des miroirs routiers seront aussi installés. Le Conseil communal insiste sur le fait qu'il s'agit d'une mesure provisoire. Les autorités cantonales souhaitent qu'à moyen terme un trottoir et un éclairage public soient mis en place. Etant donné que les enfants, les piétons ne peuvent pas marcher en l'état en toute sécurité sur ce tronçon qui ne dispose d'aucun trottoir et éclairage public, il est important d'y remédier rapidement en adoptant cette mesure provisoire.

M. Michel Schmitt demande quel est le secteur qui sera fermé à la circulation. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'il s'agit de la route Vers la Chapelle, soit celle qui va de l'école à la chapelle.

M. Hakan Saklican demande si le projet est définitif ou si des modifications peuvent encore être apportées. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'on en est au stade de l'étude et que des plans doivent encore être élaborés, mais avant de pouvoir aller plus loin et plus dans le détail, il nous faut un budget. Elle ajoute qu'on tiendra compte dans la mesure du possible des remarques formulées. **M. le Président** précise que sur la route d'Avry, il y aura réellement un rétrécissement de la chaussée et que pour croiser un véhicule il faudra s'arrêter.

M. Markus Hitz demande si le tronçon qui va du carrefour de la route du Gibloux jusqu'à la laiterie fait partie de la première étape, car pour lui c'est très dangereux d'aller à la laiterie à pied. **Mme Fragnière Charrière** est d'accord, que c'est dangereux, mais répond que ce tronçon n'a pas été fixé comme priorité parce qu'on veut d'abord partir sur le centre du village. Mais si les budgets sont acceptés l'accès à la laiterie sera fait dans les 5 ou 6 prochaines années.

M. Pierre Folly approuve les mesures qui ont pour but d'améliorer la sécurité. Mais il souligne deux problèmes, les gens qui vont chercher les enfants au bus à la route cantonale et à l'école de Gumefens. Il ne sait pas s'il faudrait aménager des places de parc pour eux, mais la solution n'est pas trouvée. Il a vu des gens qui tournent dans le champ près de la route cantonale pour parquer les voitures et faire demi-tour lorsqu'ils vont chercher les enfants au bus. Il y avait eu une discussion il y a quelques années et que ça s'était bien amélioré, mais là cela a repris de l'ampleur.

M. le Président rappelle que l'estimation pour la totalité du projet est de près de CHF 1'500'000.00 et qu'on va passer au vote de la première partie de CHF. 500'000.00. Il demande aux personnes qui acceptent la réalisation

de la modération de trafic pour la route Gumefens-Avry. 1^{ère} partie, pour un montant de CHF 500'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire selon le détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 3 refus et 12 abstentions

M. Nicolas Messerli précise qu'une petite étude globale sur la route cantonale va être faite rapidement depuis le carrefour des Biboux au Bry jusqu'à la laiterie de Gumefens. Le secteur de la route cantonale va être revu avec une étude de mobilité globale, ce qui va permettre de faire avancer les projets comme le réaménagement du carrefour du Rosey et celui de la fromagerie. **M. le Président** ajoute avoir entendu que la gravière de Sorens voulait sortir côté Gumefens en passant sous l'autoroute, ce qui amènerait plus de trafic sur la laiterie. A rediscuter quand on en saura plus.

Point 3.3

Rénovation des routes AF - CHF 600'000.- (- subvention cantonale env. 200'000.-)

M. Pierre Justin Morard présente le projet qui concerne les routes d'améliorations foncières, c'est-à-dire partiellement ou totalement utilisées par l'agriculture sur les secteurs du Bry, d'Avry et de Gumefens et pour lesquelles on reçoit normalement des subventions cantonales et fédérales. Actuellement le dossier de demande est en cours auprès du Service de l'agriculture (SAGri) et on n'a pas encore de retour. Le montant proposé est estimatif pour la première étape et les travaux sont répartis sur la législature entière. Le dossier transmis au SAGri comporte toutes les routes qui figurent dans la présentation à l'écran. Dès le retour du SAGri, on mettra des priorités afin de déterminer quelles routes seront faites en premier. Les routes proposées ne seront pas toutes complètement renouvelées, pour certaines il s'agira juste de travaux d'entretien et pour d'autres il y aura des travaux plus conséquents. Chaque plan de route est affiché et passé en revue. Le montant prévu au budget est de CHF 600'000.00 avec une subvention cantonale et fédérale que nous avons estimée à CHF 200'000.00. Le SAGri va déterminer le taux de subventionnement par route, en fonction de l'utilisation agricole qui en est faite. On suppose qu'on recevra des subventions, mais on n'en est pas sûr, raison pour laquelle on attend le retour du SAGri pour déterminer les priorités.

M. Jean-Pierre Pochon a une demande concernant la route qui va de Charmont à Gumefens, route qui passe derrière chez lui. Cette route devient ensuite un sentier pédestre et il demande ce qu'il en est de ce sentier.

M. Pierre Justin Morard répond que sur cette route il y a une servitude pour aller au chalet entre les deux villages. Le sentier direction Gumefens a été pas mal endommagé par les pluies, il n'entre pas dans le cadre des routes AF. Dans un point plus loin, on verra que certains chemins pédestres seront refaits avec l'aide de la protection civile.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande si l'ensemble de tous les projets présentés est compris dans les CHF 600'000.00 + 200'000.00. **M. Pierre Justin Morard** dit que non, qu'il s'agit-là du montant prévu pour 2022 et dès le retour du SAGri, on verra quelles routes on peut faire avec ce montant. Dans la planification financière de la législature, des montants de CHF 600'000.00 sont prévus pour 2023 et 2024, moins chaque fois les CHF 200'000.00 de subvention.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des routes AF pour un montant de CHF 600'000.- ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon le détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 4 abstentions

Point 3.4

Achat véhicule édilitaire - CHF 67'000.-

Mme Virginie Fragnière Charrière dit que la jeep actuelle doit être remplacée, elle a 15 ans et compte 160'000 kilomètres. En principe ce type de véhicule se change tous les 10 à 12 ans. Il y a eu de nombreuses réparations coûteuses ces dernières années et à l'heure actuelle elle n'est plus utilisable. L'estimation de la réparation est de CHF 4'000.00 sans garantie que le véhicule fonctionne correctement ensuite. Dans l'urgence, un pick-up d'occasion a dû être acheté en attendant le nouveau Toyota Hilux qui est proposé à l'achat ce soir. Le délai d'attente de ce nouveau véhicule est de 10 à 12 mois. La jeep présentée ce soir sera équipée d'un pont basculant.

M. le Président ajoute qu'on verra ce qu'on fera de ce véhicule acheté dans l'urgence lorsque le nouveau sera là. A voir si on le revend ou si on le garde pour remplacer le deuxième petit véhicule de l'édilité, le Dacia, qui devra aussi être changé par la suite.

M. Marcel Schmutz demande ce qu'on va faire des CHF 17'000.00 de plus que le véhicule, car un véhicule comme ça coûte entre CHF 40 et 45'000.00, moins le rabais de flotte qui est de 10 % pour la Commune, moins la reprise de l'autre, donc avec le pont on arrive à un montant de CHF 50'000.00. **M. le Président** le remercie pour les chiffres, mais on s'est basé sur les offres reçues du garagiste et du fournisseur du pont, on n'a rien inventé.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande si on prend une double cabine avec un pont basculant derrière et demande pourquoi il doit être basculant puisqu'il sera minuscule. **M. le Président** répond que ça ne sera pas une double cabine, mais une cabine « plus ». Le pont sera basculant selon les besoins de l'édilité, car quand il faut travailler au bord d'une route il faut pouvoir décharger d'un côté ou de l'autre et le véhicule actuel avait déjà ce type de pont.

M. Marcel Schmutz demande pourquoi on n'a pas fait reprendre l'ancien véhicule pour CHF 4'000.00. **M. le Président** lui répond que c'est en cours et qu'on va le préparer à la vente. **M. Schmutz** demande encore si le contrat

est déjà signé. **M. le Président** répond que oui vu le délai de livraison et précise que le garage qui vend le nouveau est d'accord de reprendre l'ancien.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'achat d'un véhicule édilitaire pour un montant de CHF 67'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec un refus

Point 3.5

Remplacement conduite eau potable – Quartier Villarvassaux – 3^{ème} étape - CHF 195'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux explique que cet investissement fait suite aux deux premières étapes pour le remplacement de la conduite d'eau potable du quartier de Villarvassaux. Il permettra de terminer la rénovation de la conduite en raccordant les 11 habitations restantes.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable – quartier Villarvassaux – 3^{ème} étape - pour un montant de CHF 195'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.6

Remplacement conduite eau potable – Secteur Vers Karlé / tronçons 1 et 2 - CHF 431'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux informe que le tronçon n°3, c'est-à-dire la partie partant de l'intersection entre la route Vers Karlé et le ruisseau du Tro du Ru jusqu'à Horizon Sud, a été effectué cette année. Les tracés des tronçons n°1 et 2 sont définis, mais de nouveaux tracés plus efficaces sont étudiés, avec la poursuite lors de prochaines étapes jusqu'en dessous du réservoir des Monts, selon le plan affiché.

M. Marc Fragnière demande si la pression va être améliorée à la route des Gottes, car il a juste 1,5 bar de pression.

M. Marc-Olivier Seydoux lui répond qu'à terme on aura un couplage de la conduite et que le réseau sera de meilleure qualité avec une pression correcte. Il n'y aura pas de surpresseur.

M. Chris Gabriel demande plus précisément quel est le tronçon 1 et le tronçon 2. **M. Marc-Olivier Seydoux** montre à l'écran et explique que le tronçon 1 part depuis l'intersection de la route des Gottes et du ruisseau du Tro du Ru jusqu'à la Route du Gibloux et le tronçon 2 depuis le foyer Horizon Sud jusqu'à l'intersection de la route des Gottes.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable – secteur Vers Karlé – tronçons 1 et 2 - pour un montant de CHF 431'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention

Point 3.7

Epuration – Equipement parcelles « La Chenau » - CHF 87'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux explique qu'un projet de construction est prévu en dessus de l'école de Gumefens. Les travaux consistent à équiper la parcelle depuis en dessus de la route de la Chenau, ce qui permettra d'amener les conduites pour le nouveau quartier. Ces travaux sont prévus en même temps que le déplacement de la conduite d'eau potable, pour un montant de CHF 20'000.00 validé en 2019, car une partie de cette conduite se situe sous une haie privée.

M. Jean-Jacques Reynaud dit que M. Olivier Buchs lui avait donné des plans et que selon lui il y a une canalisation qui aurait déjà été faite jusqu'à la route et demande si le contrôle a été fait. **M. Marc-Olivier Seydoux** n'est pas au courant de cet élément et va se renseigner.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'épuration – équipement des parcelles « La Chenau » - pour un montant de CHF 87'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.8

Epuration – Remplacement tronçon Vers Karlé – Foyer Horizon Sud - CHF 110'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux dit que lors de la 1^{ère} étape du remplacement de la conduite, il a été constaté que la canalisation des eaux claires du quartier passait sous une habitation (art. 216 RF). Afin d'assainir la situation rapidement, la déviation du collecteur a été planifiée en même temps que le remplacement des conduites d'eau. Le

diamètre du collecteur est augmenté afin de pouvoir supporter les eaux provenant de tout le quartier y compris celles du foyer Horizon Sud.

M. Elie Fragnière apporte une précision en disant que la conduite pour l'épuration doit être dans la route qui va jusqu'au foyer et qu'un décrochement avait été fait autour du foyer, à contrôler. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que les eaux usées passent effectivement dans la route, mais qu'une partie des eaux claires du quartier passent sous l'habitation et que notre ingénieur a détecté les conduites de cette manière.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'épuration – remplacement du tronçon Vers Karlé – Foyer Horizon Sud - pour un montant de CHF 110'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.9

Epuration – Mise en séparatif Pra du Mitin – Sur Charmont - CHF 340'000.-

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'il s'agit de la quatrième et dernière étape de la mise en séparatif du quartier Sur Charmont, cette mise en conformité est planifiée par le plan général d'évacuation des eaux de Pont-en-Ogoz (PGEE).

M. Michel Schmitt voit qu'on compte garder les canalisations actuelles pour les eaux claires et affecter la nouvelle canalisation aux eaux usées et il demande pourquoi on ne fait pas l'inverse, car là on va rincer toutes les eaux usées et les envoyer dans le ruisseau. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que c'est ce qui a déjà été effectué sur les autres tronçons. Il est préférable d'utiliser les anciennes conduites pour de l'eau claire, car s'il y a des pertes ça ira dans le terrain, mais la conduite sera rincée.

M. Jean-Jacques Reynaud précise que les eaux claires sont plus difficiles à sortir pour les mettre dans un nouveau canal.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'épuration pour la mise en séparatif du tronçon Pra du Mitin – Sur Charmont pour un montant de CHF 340'000.00 ainsi que son financement par un prélèvement sur la réserve de l'épuration de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.10

Etude aménagement des rives du lac et ports - CHF 110'000.-

Mme Géraldine Barras informe en préambule que le dossier de révision du PAL est toujours en cours. En mars 2021 la Commune a reçu le préavis de synthèse du SeCA sur le dossier d'adaptation aux conditions d'approbation de la DAEC. Le SeCA est plutôt positif puisque la plupart des adaptations demandées par la DAEC ont été faites, cependant d'autres adaptations doivent encore être apportées et c'est sur quoi travaille actuellement notre bureau d'urbanisme Teamplus. Il s'agit plutôt d'un toilettage avec encore des petites choses formelles à modifier. Par contre pour les parcelles situées au bord du lac à Le Bry, principalement appartenant à la famille Sciboz pour se situer, le Service de l'environnement (SEn) a des exigences hautes par rapport au bruit. Si on veut pouvoir maintenir ce secteur en zone à bâtir des études acoustiques approfondies doivent être réalisées. L'ancien Conseil avait déjà fait une étude dont les données n'étaient pas suffisantes selon les données de l'OFROU. De ce fait une nouvelle étude a été demandée en prenant en référence les données exigées par le SEn. Une offre a été validée récemment auprès du bureau Triform, mais malheureusement cette étude acoustique ne peut se faire tant que le terrain est mouillé ou qu'il y a de la neige, car il faut aller sur place avec des instruments de précision. Cette étude sera faite probablement en mars et pour cette raison il n'y aura pas de mise à l'enquête finale avant le printemps 2022. S'agissant des zones des rives et des ports, on part avec une feuille blanche, car la DAEC, dans sa décision de 2018, a refusé toute mise en zone d'intérêt général sur ces parcelles-là. La DAEC a renvoyé la Commune à passer par le biais de zones spéciales, avec une nouvelle procédure qui implique une étude de ce secteur. Le point positif est qu'on pourra se pencher sur toutes les questions et problèmes liés à la zone. C'est pourquoi la commission d'urbanisme a rencontré notamment le bureau Archam. Ce bureau nous a convaincu, car il a déjà mené plusieurs projets, dont le projet du plan directeur régional. Ce bureau travaille en faisant des ateliers participatifs, ce qui permet d'impliquer les différents acteurs dès le début.

M. Bernard Fragnière, en tant que président du collectif citoyen qui s'est créé aussi en lien avec la problématique de l'aménagement des rives du lac, salue avec beaucoup de satisfaction l'initiative qui est prise avec la proposition d'impliquer et de faire participer les gens.

Mme Sandrine Ramuz demande si les CHF 110'000.00 ne concernent qu'une étude ou si des aménagements sont déjà compris dans ce montant. **Mme Géraldine Barras** répond qu'il ne s'agit que de l'étude.

M. Michel Schmitt espère que c'est la dernière année qu'il intervient pour le port, car il en a marre de chaque année revenir à la charge. Il trouve ça très bien et enfin il saura à quelle sauce ils seront mangés, car ils attendent depuis 20 ans. **M. le Président** lui fait remarquer que ça fait aussi 20 ans que le montant de CHF 50'000.00 voté pour ce port est reporté chaque année et n'a pas été évincé.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'étude pour l'aménagement des rives du lac et ports pour un montant de CHF 110'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 8 abstentions

Point 3.11

Réfection sentiers pédestres / La Trotse et Les Gottes-La Moranda – CHF 50'000.-

M. Pierre Justin Morard explique que le premier sentier pédestre qu'on souhaite rénover est celui qui part de la porcherie de Gumefens en direction du ruisseau en limite avec Sorens. Les travaux prévus sont la rénovation du sentier qui est praticable, mais en partie dans le pré et juste marqué par le passage des gens. Le deuxième est un chemin existant, encore légèrement marqué, mais qui est devenu quasiment impraticable. Il part de la rue des Gottes, entre les deux ruisseaux près de la ferme Morard, il longe la forêt et rejoint la ferme de la Moranda. Ces travaux seront réalisés par la protection civile, à voir selon leurs disponibilités suivant les engagements qu'ils ont pour le covid. Au début les travaux étaient agendés pour le mois d'avril et sont reportés en août. Une autre solution est d'engager VAM pour le faire, c'est une association qui emploie des personnes en fin de droit du chômage ou au social. Ils ont effectué des travaux au cimetière et on en est très content. Dans le cadre de ces travaux, on devra donner un mandat à une entreprise pour amener les matériaux sur place et travailler avec des machines. Le montant de CHF 50'000.00 est estimatif, on n'a pas d'offres, mais il est clair que ça ne sera pas le même tarif si on demande à une entreprise privée de le faire ou si c'est fait par la protection civile et/ou VAM. Quant au sentier qui rejoint Sur Charmont, ce sentier a déjà été rénové par l'édilité il y a quelques années, du gravier sera remis sur le chemin. On verra par la suite s'il reste un solde de la réfection des deux autres sentiers pour pouvoir aussi le refaire.

M. le Président demande s'il y a des questions. Il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour la réfection des sentiers pédestres pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 6 abstentions

Point 3.12

Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14, Le Bry – art. 2153 RF

a) Crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment - CHF 1'200'000.-

M. le Président informe que M. Ettlin, propriétaire du bâtiment, a été d'accord d'attendre sur cette assemblée pour avoir une décision définitive.

Mme Géraldine Barras dit que le projet a été présenté lors de l'assemblée extraordinaire du 4 novembre 2021. Elle ne va pas revenir dans tous les détails, toutefois pour les personnes qui ne connaissent pas le bâtiment, elle donne un bref descriptif. Pour le rez, il y a une partie café avec 30 places assises, une salle à manger rénovée en 2006 avec aussi environ 30 places assises, ainsi qu'une salle de banquet, dans l'extension du bâtiment, qui peut accueillir entre 100 et 120 personnes, plus une petite scénette. Le 1^{er} étage est composé de 4 chambres aménagées avec sanitaire mais WC séparé. Une autre chambre est actuellement utilisée comme buanderie. Enfin, il y a le logement de fonction, sans cuisine. Au-dessus, il y a des combles non aménagés. Au sous-sol, il y a les locaux techniques et deux caves voutées. L'idée du Conseil communal est de garder l'affectation en restaurant de village et de faire revivre cet endroit. A voir si l'activité restaurant/bistrot s'exercera sur l'entier du rez-de-chaussée ou si on divise pour y mettre un deuxième commerce. Cela reste à définir suivant les personnes intéressées. Ce qui nous séduit avec cette idée, c'est la possible perception de deux loyers pour le rez. Comme autre commerce, lors de la dernière assemblée nous avons émis la possibilité qu'il y ait une pharmacie, mais tout reste ouvert, ça pourrait être un commerce en vrac, une fleuriste ou autre, mais en donnant la priorité à un commerce qui favorise des produits locaux et qui soit le plus utile possible pour les citoyens. Au premier étage, les 5 chambres ont été rénovées en 2006 et sont directement utilisables. Des discussions doivent encore être menées au sein du Conseil, mais une des idées est de les louer au mois, car il y a de la demande pour des travailleurs temporaires. Une synergie serait possible avec le restaurateur pour les repas. Au sous-sol, dans les caves voûtées il y a aussi du potentiel pour y faire des événements, tels qu'au caveau du la BCF à Bulle, ou louer ces caves pour un marchand de vin. La priorité sera donnée à la partie restaurant et à la location des chambres pour percevoir rapidement des loyers. Le Conseil communal est conscient qu'il y aura des rénovations à faire. Les fenêtres sont pour la majorité refaites et en PVC et pour le chauffage la première chose à faire sera la révision de la citerne. Même si à terme on se dirigera vers un assainissement du chauffage, la Commune a la capacité financière pour l'achat du bien et pour les rénovations. Les taux d'intérêts sont tellement bas actuellement, un taux de 0,41 à la Poste, que même si dans l'hypothèse on arrivait à une dépense de 2,4 millions, les intérêts s'élèveraient à CHF 12'000.00 par année et pour rentrer dans nos frais il faudrait percevoir une location minimale de CHF 1'000.00/mois, ce qui est tout à fait réaliste. Rien qu'en louant les 5 chambres à CHF 400.00, on arriverait déjà à CHF 2'000.00 par mois, ce qui nous laisse une certaine marge de manœuvre pour le reste du bâtiment. La volonté du Conseil communal est de préserver le patrimoine du village. C'est un bâtiment d'époque et il est protégé. C'est le dernier des 3 restaurants villageois sur la Commune. L'idée est de créer un lieu de rencontre pour les citoyens et les sociétés locales. *Pour l'anecdote, elle raconte être allée manger la chasse au restaurant à Sâles le 5 novembre dernier, qui est un restaurant communal. Là-bas les murs sont peints en jaune, c'est vieillot, comme décoration il y a par exemple des crucifix et on voit que la Commune n'a pas investi depuis longtemps, mais cela n'empêche pas que le restaurant était plein ce soir-là. D'ailleurs sa table avait été réservée déjà au mois d'août. Cela vient du fait qu'il y a un bon restaurateur qui fait de la bonne*

cuisine et qui sait accueillir les gens et cela vaut également pour Vuippens, Sorens, Echarlens pour ne pas citer d'autres villages. On nous a dit que sur la Commune il y a déjà La Cigogne, sauf que c'est un tea-room, et Le Vignier, qui est principalement un restaurant gastronomique. Pour Le Bry, l'offre serait différente. On sait que ça sera du job de trouver la bonne personne, de procéder aux rénovations, mais si on le propose c'est que la motivation est là et qu'on y voit une opportunité de dynamiser la vie villageoise.

M. le Président ajoute que sous l'angle financier on ne voit aucun risque. Avec un investissement de 1,2 millions, cela représente CHF 6'000.00 d'intérêts par année. Une visite des lieux a déjà été faite avec un cuisinier intéressé à reprendre et mis à part l'achat des ustensiles de cuisine, le mobilier est en inox et en ordre. Toujours au niveau de la cuisine, il y a déjà des canalisations avec séparateurs de graisse et pour le reste il n'y a pas de gros investissements. Même si le montant devait être doublé, il y aurait CHF 12'000.00 à récupérer par année, soit CHF 1'000.00 par mois. Le risque est donc quasi nul, il s'agit juste d'une question de savoir si on veut le bâtiment ou non. Il y a aussi un potentiel important de places de parc, ce qui pourrait être utile lors d'affluence à l'Île d'Ogoz. Il rappelle que la Commune est seulement propriétaire de la route qui y descend et qu'aujourd'hui il y a une entente avec les promoteurs des Terrasses d'Ogoz pour qu'on puisse parquer sur leur parcelle, mais à bien plaisir. Si cette route devait être limitée aux bordiers, il faudrait trouver des solutions et une partie de la solution pourrait être devant le restaurant.

M. Daniel Savary salue le Conseil communal pour cette volonté de vouloir animer le village du Bry, cela part d'une bonne démarche. Malheureusement il y a le principe de réalité et d'expérience, comme il est architecte, il a déjà fait l'exercice sur les objets semblables, notamment un bâtiment à Romont protégé au même degré que celui-là et d'un même volume. L'investissement global et sans l'achat du bâtiment s'est élevé à 3 millions. Les fenêtres étaient aussi déjà refaites et la cuisine a été gardée en grande partie. Dans le cadre du Bry, l'investissement global et réel devrait approcher les 2 millions ou les dépasser. Il donne comme exemple le restaurant de Sorens ou l'investissement a été de 3 millions ou en Sarine pour un bâtiment protégé 2b également. Si on veut faire quelque chose de bien, il faut s'en donner les moyens, mais selon lui le projet proposé est encore lacunaire. De prévoir des événements dans un caveau veut dire qu'on doit le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et un lift d'escalier coûte CHF 30'000.00. C'est quelque chose de complexe de vouloir redonner vie à ce bâtiment et d'essayer de faire quelque chose de durable. Pour lui l'investissement doit être revu à la hausse. Les taux hypothécaires sont effectivement très bas et il ne sait pas s'ils vont le rester, mais dit que le taux historique est à 5 %, soit 10 fois plus. Il informe qu'un tiers des établissements publics change d'exploitant chaque année, et qu'en période de covid ce taux doit approcher les 50 %. Même quand un établissement tourne bien, l'exploitant va souvent chercher ailleurs. Quant au Bry, les charges n'ont pas été évoquées, mais il suppose qu'elles doivent être élevées et que l'exploitation sera plus périlleuse que celle imaginée au départ. Le parking n'est pas immense et ne va pas résoudre le problème de l'accès à l'Île d'Ogoz. **M. le Président** note que sa plaidoirie s'oppose à l'investissement et précise que sur 10 ans on peut bloquer un taux à 0,41 % et 1 % sur 20 ans et lui répond que dans son calcul il ne prend que la partie établissement public alors qu'il y a les chambres à louer et la place pour un autre commerce, soit 3 locations possibles et le bâtiment sera peut-être même plus bénéficiaire que les autres bâtiments communaux. Quant aux charges, elles sont en principe prises par le/les locataire. La volonté du Conseil n'est pas de procéder à une rénovation totale du bâtiment, comme les exemples qu'il a cités.

M. François Kilchoer demande si on peut voter à bulletin secret. **M. le Président** lui répond qu'on posera la question avant le vote.

M. Bernard Fragnière dit que la commission « réflexions villageoises » s'est réunie à ce propos et a relevé les mêmes éléments que ceux cités par M. Savary et que la charge financière sera importante et trouve bizarre comme elle est expliquée ici. Le bâtiment est vieux et l'emplacement n'est pas top. Manque de précision sur l'investissement lui-même. **M. le Président** répète qu'à la suite de la visite des lieux, les investissements seront maîtrisés. Mais il est vrai qu'il y aura de l'entretien à faire comme sur tous les bâtiments de la Commune, mais pas selon les chiffres avancés avant.

M. Pierre-Adrien Aviolat dit qu'il y a un crédit pour l'achat, un crédit d'étude mais pas un seul franc pour les travaux de rénovation. Il demande si on a une idée de ce montant. **M. le Président** répond que le crédit d'étude servira à affiner les chiffres pour la rénovation fonctionnelle du bâtiment. On a estimé un montant de l'ordre de CHF 300'000.00 au départ. Il est clair que si on veut tout refaire, de fond en comble, ça ne sera pas le même coût, mais ce n'est pas le but du Conseil communal. Si tout va bien, une ouverture pourrait avoir lieu en automne 2022.

M. Markus Hitz dit qu'il semble qu'on a déjà trouvé un tenancier et demande si on a déjà négocié une location par année. **M. le Président** répond que non, car il n'a pas encore été discuté s'il était intéressé par l'ensemble, y compris les chambres à l'étage.

M. Thierry Heyd dit qu'on doit respecter certaines valeurs en cas de rénovation et pour ce bâtiment la valeur pour l'isolation est de 0,25, ce qui engendre des frais conséquents à ne pas négliger. **M. le Président** répond que l'isolation va aussi dépendre du type d'activité, si par exemple c'est un fleuriste, il faudra moins chauffer. **M. Heyd** ajoute que peu importe, cette valeur de 0,25 devra être respectée.

M. Hakan Saklican demande si on a défini le type de commerce. **M. le Président** répond que tout est ouvert, que l'idée principale est le maintien d'un restaurant, mais à voir selon l'offre et la demande. **M. Saklican** ajoute que les personnes qui viendront voudront certainement faire des aménagements et des investissements à leurs frais. **M. le Président** dit que ça dépendra du type de contrat qui sera signé.

M. Marcel Schmutz demande si le Conseil communal est unanime pour l'achat du café. **M. le Président** répond que le Conseil communal a décidé de ne pas voter cet objet et de s'abstenir.

M. Marcel Schmutz dit que si on met en route le projet, il faudra fermer les buvettes des alentours qui font concurrence, soit la buvette de la musique et celle du tir.

M. Chris Gabriel dit qu'il faut qu'on se pose la question de savoir si on veut développer quelque chose dans la Commune ou si on veut qu'il y ait des appartements à la place d'un bistrot. **M. le Président** répète que le but est de faire quelque chose dans chaque village pour les citoyens, mais que la viabilité du projet semble meilleure au Bry, en bordure de la route cantonale.

M. Michaël Sciboz parle que dans les trois villages il y avait des bistrots et une vie dans ces endroits-là. Malheureusement ces bistrots ont disparu. Selon les commentaires entendus ce soir, il ne s'agit peut-être pas là de la plus belle des affaires, mais c'est le dernier bistrot. Si en plus on ne prend pas un gros risque financier avec cet investissement, pour lui ça serait bien si on pouvait se recréer des souvenirs dans ce genre d'endroit. **M. le Président** répond que l'assemblée décidera. Le Conseil aurait très bien pu ne jamais proposer cet investissement à l'assemblée communale. Il a estimé que c'était de son devoir de présenter cet objet. C'est aux citoyens de décider.

M. Lionel Joner demande pourquoi le restaurant a fermé. **M. le Président** répond que c'est en raison du départ à la retraite du propriétaire.

M. Jean-Jacques Reynaud s'étonne que le Conseil communal ne vote pas, il ne comprend pas cette pratique car normalement c'est sur les comptes que le Conseil ne vote pas. Pour sa part, sa position est connue et elle ne change pas, mais afin que les gens puissent voter librement et que les relations restent bonnes dans le village même si on a voté oui ou non, il soutient la proposition de M. Kilchoer et demande aussi le vote par bulletin secret.

M. René Bifrare demande aussi le bulletin secret à condition que le Conseil communal vote aussi. **M. le Président** répond qu'il s'agit d'une décision interne au Conseil, comme pour le cas de l'investissement pour l'administration communale, il a été décidé de ne pas voter pour ne pas avoir de distensions entre la population et le Conseil communal. Par contre, en cas de vote par bulletin secret, le Conseil votera également.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande si on a une idée du chiffre d'affaires du restaurant lorsqu'il était ouvert. **M. le Président** répond que non et **M. Aviolat** demande s'il ne payait pas d'impôts. **M. le Président** ajoute qu'il n'a pas été regarder les chiffres, mais que le chiffre d'affaires va surtout dépendre du restaurateur et/ou du concept.

M. le Président demande aux personnes qui veulent le vote par bulletin secret de s'exprimer par main levée. 55 personnes valident le vote par bulletin secret. Le cinquième des personnes présentent étant largement atteint, le vote se fera par bulletin secret.

M. le Président demande aux quatre scrutateurs de venir chercher le nombre exact de bulletin selon le décompte du début de l'assemblée, soit 126 bulletins. Les bulletins sont distribués à chaque personne ayant le droit de vote. 3 bulletins reviennent en retour, car 3 citoyens ont déjà quitté l'assemblée. **M. le Président** propose que **Mme Leïla Riedo**, nouvelle employée communale aide les quatre scrutateurs pour faire le dépouillement. L'assemblée valide cette proposition.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent le crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment du restaurant de Le Bry pour un montant de CHF 1'200'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire d'écrire OUI sur le bulletin, les personnes qui refusent doivent écrire NON et ceux qui s'abstiennent de laisser blanc. Les deux secrétaires sans droit de vote récupèrent les bulletins dans des urnes prévues à cet effet.

Nombre de oui : 59

Nombre de non : 59

Nombre de bulletin blancs : 5

Comme il y a égalité entre les oui et les non, **M. le Président** lit l'art. 18 al. 4 de la Loi sur les Communes : *Les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le président départage.*

M. le Président tranche en votant OUI. L'assemblée applaudit.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité

M. le Président remercie celles et ceux qui ont eu confiance en ce projet et assure que le Conseil communal va s'engager dans ce sens. Il n'aurait jamais imaginé une égalité du vote et devoir trancher.

Auberge St-Pierre, Route de la Gruyère 14, Le Bry – art. 2153 RF

b) Crédit d'étude - CHF 35'000.-

M. le Président explique qu'afin de pouvoir venir avec une demande d'investissement modeste pour les travaux de rénovation en fonction des commerces qu'on trouvera, une étude doit être réalisée par un architecte ou un professionnel, lequel pourra nous dire les travaux à faire pour pouvoir remettre rapidement le bâtiment sur le marché.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour le crédit d'étude de CHF 35'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2022

M. le Président dit qu'au terme de la présentation des investissements on doit voter la totalité des budgets 2022. Il demande s'il y a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent le budget de fonctionnement et le budget d'investissement 2022 de s'exprimer par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2022 sont acceptés à la majorité

Point 4

Approbation de la dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère et approbation des statuts du RSSG

M. Pierre Justin Morard dit que chaque commune a l'obligation d'assurer un certain nombre de lit en EMS, raison pour laquelle une association intercommunale pour les EMS avait été créée en 2016. C'était pour les communes de Bulle, Echarlens, Corbières, Marsens, Sorens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Vuadens, association appelée « 4 EMS » et en parallèle le Réseau Santé Social de la Gruyère RSSG a repris la main sur les EMS. Dès lors, l'association 4 EMS s'est adressée au RSSG pour la reprise de la gestion de cette association, dans le but qu'à terme le RSSG gère l'ensemble des EMS. La demande de principe a été faite, mais pour aller de l'avant on doit d'une part dissoudre l'association et d'autre part approuver les nouveaux statuts du RSSG par rapport aux nouveaux investissements qui sont prévus et la limite d'endettement.

M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent la dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère de s'exprimer par main levée.

La dissolution de l'association intercommunale pour les EMS de la Gruyère est acceptée à la majorité

Les articles concernés par une modification sont affichés à l'écran. **M. Pierre Justin Morard** indique que la révision des statuts du RSSG a pour but principal de hausser la limite d'endettement à 140 millions de francs et que la planification des travaux sur les EMS provoquera des hausses importantes sur le financement des communes.

M. le Président précise que toutes les communes concernées doivent accepter ces modifications.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande à celles et ceux qui acceptent la modification des statuts du RSSG de s'exprimer par main levée.

La modification des statuts du RSSG est acceptée à la majorité

Point 5

Informations du Conseil communal

- **M. le Président** lit les dates de fermeture de l'administration communale et de la déchetterie durant les fêtes
- **M. le Président** informe que la mise à l'enquête pour la pose d'une antenne Swisscom à Le Bry aura lieu du 7 janvier au 21 janvier 2022.
- **M. le Président** présente notre nouvelle collaboratrice, **Mme Leïla Riedo**, et lui demande de se lever. Elle a été engagée au 15.10.2021, pour reprendre en partie le poste de **Mme Océane Rial** qui attend un heureux événement et qui baissera son ton de travail. Il ajoute qu'elle est complètement formée, car elle a fait son apprentissage à la Commune de Gruyères et a travaillé ensuite à la Commune de Val de Charmey. Elle a été directement opérationnelle et lui souhaite la bienvenue. Elle est accueillie sous les applaudissements.
- **M. le Président** informe que le Conseil communal actuel souhaite remercier l'ancien Conseil et qu'un cadeau leur sera remis prochainement en plus petit comité.

Point 6

Divers

M. Félix Schafer demande ce qu'il en est de l'inter société, car il est président du FC Gumefens Sorens et s'est rendu compte que plus rien ne bouge. La dernière assemblée du foot a eu lieu en même temps que l'assemblée communale extraordinaire, le calendrier n'est plus tenu. **M. le Président** n'est pas au courant, on va se renseigner.

M. Jean-Daniel Fragnière demande s'il est prévu de refaire le chemin des communs au Bry, car il est très dégradé. **M. Pierre Justin Morard** répond qu'il fait partie des routes AF devant être refaites dont on a parlé tout à l'heure. La priorité sera mise selon les subventions qu'on va recevoir et ajoute qu'on ne peut pas commencer les travaux avant le retour du SAgri. Si on commence maintenant, les subventions seront nulles.

M. Michel Schmitt parle du déneigement et dit que c'est très bien fait, par contre il y a des gros problèmes lorsqu'il y a du brouillard givrant comme aujourd'hui. Il a assisté à 4 ou 5 chutes de personnes qui se promenaient à pied près de chez lui et demande qu'on mette un peu de gravier. **M. le Président** en prend note et ajoute que ce n'est

pas évident sur notre Commune, car certains jours il neige en haut et pleut en bas. Comme à présent on travaille avec le sel, à voir si on met une caissette de gravier dans le secteur.

M. Chris Gabriel intervient pour les chemins pédestres, car il habite au chemin de la Grangette et voit beaucoup de monde se promener sur ce chemin. Il demande si c'est imaginable de faire une liaison jusqu'au village d'Avry
M. le Président en prend note, à voir si le chemin passerait par des parcelles qui sont la propriété de la Commune, ce qui serait plus simple.

M. Yvan Crettenand souhaite interpeler l'assemblée pour partager son inquiétude concernant le rapport sur le climat, dont les prévisions ne sont pas bonnes du tout. A présent tout le monde est concentré sur les problèmes liés au covid, mais selon lui nous serons impactés par le réchauffement climatique. Il veut savoir si dans notre Commune il y a par exemple une réflexion pour augmenter la capacité du collecteur d'eau, car il risque de faire chaud. Est-ce qu'on a pensé à un plan énergétique pour viser une certaine autonomie d'électricité. Est-ce qu'une Commune comme la nôtre peut imaginer réunir des compétences pour prévoir ce genre de chose. Il ajoute que gouverner c'est prévoir et que ça concerne tous les citoyens. Il demande si une telle réflexion dans notre Commune est possible. **M. le Président** le remercie et dit que le sujet pourra être traité autour de la table du Conseil communal. Il sait que certaines communes ont fait des règlements de subvention ou d'aide, par exemple pour l'achat d'installation solaire. Cependant, une Commune seule ne maîtrise ni l'approvisionnement de l'eau ou de l'énergie et il faudrait peut-être voir à plus grande échelle, en faisant remonter la question à l'ARG ou à l'ACF.

M. le Président souhaite clore l'assemblée en remerciant toutes et tous de la confiance témoignée et d'être venus ce soir. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun et remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'administration et toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de la Commune, dont le personnel de déneigement. Il remercie toutes les personnes qui illuminent le village avec leurs décorations. Malheureusement avec les règles covid on ne peut pas partager le verre de l'amitié et espère pouvoir inviter toutes et tous prochainement au Bry pour une verrée communale. Applaudissements de l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 23h05

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 17 janvier 2022.

La Secrétaire



Le Syndic

Laurence Rimaz

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire



Le Syndic

Laurence Rimaz

Christophe Tornare